



Licenciement éco et cessation des paiements quels démarches ?

Par Dom71850

Bonjour,

Licencié pour raisons économiques en 2016, mon ancien employeur, condamné à me payer une certaine somme, s'est immédiatement placé sous un plan de sauvegarde.

Après plusieurs plans de sauvegarde, il n'a finalement honoré que trois mensualités.

Aujourd'hui, l'administrateur judiciaire m'informe que mon ancien employeur a déposé une déclaration de cessation des paiements, ce qui a déclenché l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire.

Y a-t-il encore un espoir pour moi d'être payé ? Dois-je entreprendre des démarches spécifiques ?

Dans l'attente d'une réponse,

Cordialement,